

Situation actuelle et développements futurs en traçabilité et étiquetage des OGM

Gilbert Berben, Frédéric Debode et Eric Janssen

Centre wallon de recherches agronomiques, Département Qualité des productions agricoles, Chaussée de Namur 24, 5030 Gembloux

Un OGM est un organisme vivant auquel on a transféré, par les techniques du génie génétique, un gène d'intérêt, identifié sur un organisme donneur. Le gène transféré confère à la plante un nouveau caractère ou une nouvelle propriété qui se transmet à sa descendance.

Pour qu'un OGM ou un dérivé d'OGM puisse être mis sur le marché dans l'Union européenne, il doit passer par un système d'approbation dans lequel l'impact en matière de sécurité par rapport aux personnes, aux animaux et à l'environnement est soigneusement évalué. De plus, les règlements européens 1829/2003 et 1831/2003 ont mis en place l'obligation d'étiquetage des produits d'origine génétiquement modifiée et leur traçabilité au sein des filières. Des systèmes analytiques permettent le contrôle du respect de cette réglementation. La nécessité de la mise en place d'un système de traçabilité résulte du fait que, dans certains produits, les vérifications analytiques ne sont plus possibles (ex. huiles fort raffinées).

Les développements futurs en ce domaine concernent en particuliers les aspects analytiques pour vérifier la bonne application de la législation. Dans ce cadre, les recherches menées, en particulier dans le projet européen Co-Extra, devraient s'avérer fort utiles. Ainsi, s'il se confirme que pour certains événements tels que le soja Roundup Ready les techniques de spectrométrie dans l'infrarouge présentent une potentialité quantitative, cela pourrait avoir des répercussions fondamentales dans l'échantillonnage des bateaux livrant du soja en Europe. Par ailleurs, le fait de devoir embrasser un nombre sans cesse croissant d'événements transgéniques requiert des méthodes analytiques plus efficaces telles les techniques multiplex (détection simultanées de plusieurs lignées) ou de biochips (puces à ADN). Les performances de telles méthodes sont analysées dans le projet Co-Extra. Notons par ailleurs que vu la réticence des consommateurs à acheter des produits à base ou dérivés d'OGM, il subsiste néanmoins la possibilité d'avoir des cultures transgéniques pour des applications non-alimentaires (encore faut-il que les règles en matières de coexistence se mettent en place). Si une telle coexistence devait voir le jour en Belgique cela aurait évidemment une répercussion fondamentale dans la traçabilité qui pour l'instant se confine à des produits importés. Enfin la capacité à déceler des OGM non autorisés est également un défi qui dans le futur doit être mieux pris en compte mais sur lequel planchent déjà en partie le projet Co-Extra mais aussi le projet national GMODETEC financé par le SPF Santé publique.